



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL d'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 12 MARS 2021

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBE Jean

Mme CACHE VIVIER Christine

Mme LANGLOIS Valérie

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme de SUREMAIN Marie-Albane

M. THEVENET Laurent

Mme RUBENS Lolita

M. PELLET Éric

M. THAUVRON Arnaud

Mme CASCONI Ilaria

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLEE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Usagers

M. LOWENSTEIN Fantin

M. TROUMI Elias

M. NGUYEN Caroline

Personnalités extérieures

Mme MATTEI Sarah

Mme SIMON-DECK Sylvie

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. AUVERLOT Daniel, représenté par M. SEBAG

M. BELO SOARES Joana

M. BERNARDINO Amilcar

M. BRUN Alexandre

Mme CASTELAIN Marion

Mme DA COSTA Hélène

Mme DEBORDE Véronique

M. DEHAN Frédéric
M. DEMERET Simon
M. DURASTANTI Jean-Félix
Mme GROS Clémence
Mme HMAMOU Fadoua
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise
M. LEONEL Éric
M. MOITON Gilles
M. MOSCOVICI Jacques
M. NAMANE Lamine
M. PALAU Yves
M. POLONOWSKI Emmanuel
Mme SYLVAIN Nathalie
Mme THOREL Clémence
M. VAJOU Thierry
Mme EVEN Estelle (commissaire aux comptes)

SOMMAIRE

1. <u>VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</u>	5
1.1. Point d'information du Président	5
1.1.1. Information générale	5
1.1.2. Information relative au programme d'investissements d'avenir.....	5
1.1.3. Information relative au dialogue stratégique de gestion	8
1.1.4. Information relative à la communauté d'universités et d'établissement (COMUE).....	10
1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 décembre 2020 et du 29 janvier 2021	15
2. <u>QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES</u>	17
2.1. Approbation du compte financier pour l'année 2020	17
2.1. Approbation du rapport annuel de performance de l'établissement 2020 (RAPET)	43
2.3. Approbation de la politique tarifaire de la formation continue pour l'année universitaire 2021-2022	47
3. <u>FORMATION ET RECHERCHE</u>	50
3.1. Approbation de la campagne d'habilitation des CU-DIU-DU (2e vague).....	50
4. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>	50
3.1. Approbation de la mise en place du forfait mobilités durables pour le trajet domicile - travail.....	50
5. <u>CONTRATS ET CONVENTIONS</u>	56
5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université	56
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	57

La séance est ouverte à 9 heures 32 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

(NDR : Les liaisons téléphoniques des intervenants ne sont pas toujours très bonnes)

M. DUBOIS-RANDÉ – Bonjour à toutes et tous.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

1.1.1. Information générale

M. DUBOIS-RANDÉ – Un point d'information sur la crise sanitaire, vous avez vu qu'en Île-de-France, la situation devient tendue. On ne sait pas très bien comment cela va se passer demain. Objectivement, la tension est réelle. Il y a une inconnue sur les mesures de confinement supplémentaires qui pourraient être prises. Je n'en sais pas beaucoup plus. Toujours est-il que la tension dans les réanimations est réelle, avec une déprogrammation massive des interventions, quelque chose qui ressemble un peu à ce que nous avons vu il y a de nombreux mois.

La vaccination n'est pas non plus à la hauteur de cette course contre la montre, contrairement à ce que l'on pouvait penser il y a encore quelques semaines. C'est pour nous un point compliqué. Nous arrivons à avoir des étudiants, fort heureusement, dans des conditions un peu acrobatiques. Un renforcement pourrait compliquer les choses. Restons optimistes et voyons comment cela se passe.

1.1.2. Information relative au programme d'investissements d'avenir

Quelques informations également sur le PIA4. Nous aurons peut-être plus d'éléments puisque l'appel d'offres Volet d'excellences est paru. Nous comprenons mieux maintenant de quoi il s'agit. C'est un volet institutionnel, c'est-à-dire identité de l'établissement, identité avec des financements conséquents, de l'ordre de 25-30 millions, en tout cas probablement au moins 20 millions.

Ce volet du PIA4 comprend plusieurs volets. La date butoir du premier est au 20 mai.

Nous avons bien eu l'AGPI au téléphone. Il nous confirme qu'il vaut mieux être sur cette date et non sur l'autre vague. Ce sera un point important. Nous serons présents. Pour ce volet Excellences, il s'agit de formaliser l'université engagée, c'est-à-dire une université qui fait de la très bonne recherche, qui organise cette recherche pour répondre à des défis sociétaux, sur les thèmes "transformation sociale et environnementale". C'est quelque chose qui passe bien déjà dans la communauté. Nous avons travaillé cela plusieurs fois, en séminaire, en congrès, en projet d'établissement. Nous avons donc porté ce flambeau. À travers ces défis sociétaux, donc certains sont des défis du développement durable des Nations Unies, cela permet de porter une action sur le territoire, c'est-à-dire une université qui réellement impacte son territoire de façon réciproque. Il convient de mieux formaliser cela. Cela concerne la transformation notamment en campus, en interaction avec l'écosystème, d'une façon plus organisée en particulier avec les collectivités, les entreprises. En fait, c'est ce que nous faisons déjà. Il s'agit, en le formalisant, d'identifier comment cela va pouvoir impacter au final les réussites de nos étudiants, l'augmentation de notre recherche, etc. Nous allons formaliser quelque chose autour d'un projet institutionnel, stratégique, qui comprendra des éléments d'*empowerment*, terme anglais dont l'approche française pourrait être une appropriation par les uns et les autres des grandes thématiques de défis sociétaux, mais également l'impact sur le territoire, etc. Ces éléments sont notamment travaillés par Marcus ZEPT et Isabelle COLL dans le projet e-city. Il s'agira de travailler ces phases d'*empowerment* pour avancer sur ce projet d'établissement. Tous les mots clés sont là : sciences avec et pour la société, défis sociétaux, interactions de territoires. Nous avons eu confirmation que c'est ce qu'on nous demande au niveau de l'AGPI.

Au-delà de la façon de formaliser notre relation avec le territoire, il s'agit aussi de la façon dont on interagit en formation et recherche et comment on introduit dans cette

approche des programmes, dont nous avons d'ailleurs eu un retour assez complet de la plupart des composantes. Il conviendra de voir comment accrocher ces éléments d'attractivité master-doctorat sur cette thématique d'université engagée, mais également recherche.

À ce stade de l'histoire, nous venons d'avoir l'appel d'offres. Marcus et Isabelle ont déjà réfléchi à pas mal de choses. Un groupe de travail resserré se met en place compte tenu des délais. Nous avons également mis en place un atelier composé de représentants de l'ensemble de la communauté pour suivre l'ensemble du PIA4. En plus du volet Excellences, il y aura un volet Formation, des interactions d'autres types. On ne sait pas encore très bien ce que va être le PIA4, mais je sais que par exemple les chimistes vont répondre à des actions sur les piles à hydrogène, sur les éléments d'énergie. Autour de ce groupe de réflexion très large, cela permet de partager les informations. Nous reviendrons bien entendu vers les conseils pour présenter les grandes lignes du volet Excellences, en sachant que nous sommes là dans une course contre la montre.

Nous sommes donc mobilisés sur le sujet. Toute l'équipe politique et toute l'équipe administrative sont mobilisées, car dans cette approche de volet d'Excellences stratégique, il y a aussi des réflexions sur l'administration, sur la façon dont on voit des éléments de modernisation de nos pratiques, éléments que nous avons déjà discutés, notamment en contrat de site dans le projet d'établissement. Il convient de formaliser tout cela en 25 pages. Nous ne serons pas dans quelque chose de très différent de ce que nous avons travaillé depuis deux ans et demi maintenant.

Cela va interagir d'une certaine manière avec notre communauté d'établissement, d'université, de territoire. Il ne faut pas que ce soit orthogonal avec ce que présentera UGE. Nous ne ferons pas de copie commune, car UGE va travailler plus sur la façon dont elle essaie de coordonner les (inaudible -12.07) sur le plan national. C'est une question de structuration d'UGE. Elle est donc davantage sur cette thématique pour

le volet Excellence. En revanche, il y aura aussi des volets exploratoires portés par les organismes ou certains établissements. Par exemple, l'INSERM portera un grand projet de santé publique. Qui interagit ? Est-ce l'UPEC ? Est-ce plus encore l'enveloppe site ? Pourquoi pas ? Là encore, nous sommes un peu dans le flou, mais nous sommes au travail aujourd'hui.

Je répondrai volontiers à vos questions. À ce stade de l'histoire, nous sommes plutôt à travailler les architectures de ces réponses, à travailler avec le groupe atelier. Nous l'avons déjà réuni une première fois et nous allons le réunir une deuxième fois fin mars. Nous pourrions vous donner des éléments plus concrets lorsque nous aurons travaillé l'architecture et les grands éléments du PIA dans lequel nous allons tout de même profiter de 20-30 millions, ce qui est intéressant pour l'UPEC. Il ne s'agit pas de rater cette marche, cette fenêtre de tir assez unique. Ces volets permettent d'accrocher des financements importants. Ceux-ci nous permettraient d'avoir une dimension d'université presque démonstratrice sur le plan national, une université qui fait de la très bonne recherche et qui a également une interaction forte dans la compréhension des besoins de la population, de la diversité de ses publics, en particulier étudiants, mais c'est aussi l'accompagnement de son personnel. Il convient de mettre tous ces éléments dans une copie.

Je n'ai pas beaucoup d'autres informations, je répondrai volontiers à vos questions.

1.1.3. Information relative au dialogue stratégique de gestion

Un point d'information sur le DSG2 : il s'agit de l'exercice classique que nous avons connu l'année dernière. Dans le cadre du contrat de site aujourd'hui, le ministère donne des financements sur des objets qui sont intéressants pour l'établissement ou qui peuvent être appuyés. L'année dernière, nous avons ainsi lancé la DIFPRO avec des ressources de l'ordre de 200 000 euros. Cette année, le montant est supérieur. 20 millions sont mis sur recherche innovation et 5 millions autres. Nous réfléchissons

avec l'ensemble du staff sur l'objet « recherche et innovation ». Nous avons mis en place UPEC Transfert Innovation. Il s'agirait d'avoir une cartographie de nos expertises et de nos possibilités à répondre ensuite à des appels d'offres européens. Il s'agirait d'une cartographie des laboratoires et d'une cartographie des plateformes. C'est quelque chose que nous voulions faire de toute manière indépendamment du DSG2, mais avec le rectorat, c'est ce que l'on nous suggère fortement.

Ensuite, il faudra voir comment placer un certain nombre de choses. Il peut y avoir des éléments sur la compréhension de ce qui est valorisable en termes de ressources propres. Cela rejoint un peu la question précédente. **Cela peut être intéressant, notamment dans le travail avec les services pour comprendre qui sont nos partenaires (17.51) (inaudible)**. De même, cela permettrait d'avoir sur le plan international une amorce de l'université UNES. Laurent THEVENET travaille avec les RI sur la possibilité d'inclure des formations masters partagées, chacun mettant au pot au niveau de son université. Cela permettrait également de préparer une réponse à notre projet Alliance européenne, qui pourrait ajouter à l'UNES la dimension d'université engagée. C'est quelque chose que nous avons également travaillé ensemble. *Engage University* résonne aussi, c'est-à-dire des universités qui font de la recherche, mais qui sont également très à l'écoute des besoins du territoire et des populations. Globalement, à quoi sert une université ? C'est une différenciation originale aujourd'hui.

Il s'agit pour le moment de réflexion étant précisé que là encore, nous venons de recevoir les injonctions ministérielles, avec des calendriers très serrés. Fin mars, nous devons rendre une première copie martyre, mais déjà bien engagée, avec des propositions, à l'Enseignement supérieur au niveau du rectorat, pour ensuite mener un dialogue avec le rectorat et le ministère fin avril. Nous aurons l'occasion d'en reparler. À ce stade, nous en sommes là pour le DSG2 avec peut-être 300 000–400 000 euros maximum. En tout état de cause, cela offre des opportunités, comme nous les avons saisies l'année dernière.

Par ailleurs, on nous demande de justifier, ce que nous avons fait l'an dernier. Avec l'arrivée du CFA UPEC, la DIF PRO avait créé des éléments intéressants.

1.1.4. Information relative à la communauté d'universités et d'établissement (COMUE)

Il y a eu une élection et Alexandre MAITROT de la MOTTE a été élu président. Je lui demanderai de venir se présenter en CA, de parler de sa politique, de la façon dont il voit les choses. Aujourd'hui, la COMUE se résume aujourd'hui aux écoles doctorales et à une COMUE de projets, c'est-à-dire les projets de recherche qui ont connu un certain succès, partagés, mais avec des financements relativement modestes. Le plus simple sera donc d'interroger Alexandre pour connaître sa politique.

Je n'ai pas d'autre information à ajouter.

M. FAURE – Il me semblerait intéressant d'avoir un point spécial sur les appels d'offres que l'on a eus ou que l'on n'a pas eus. Cela permettrait de se remémorer les projets et les axes. Si j'ai bien compris, le PIA4 demande tout de même un bilan et doit tenir compte du NCU, des autres appels à projets, qu'ils soient territoriaux ou portés par l'université. Nous avons déjà demandé une séance spéciale du conseil d'administration sur tous les projets, afin que nous puissions évaluer où l'on en est, s'il n'y a pas de redondance et s'il existe bien une coordination.

Il nous semble aussi que les appels à projets demandent beaucoup de travail pour les équipes administratives de toutes les directions. Il ne faut pas arriver à une saturation de l'administration qui aurait des conséquences sur la créativité et l'aboutissement des projets. Une fois que l'on a déposé un projet, il faut le porter sur la longueur.

Nous demandons donc une séance spécifique en présentiel. Je sais que la situation de crise sanitaire est compliquée, mais cela pourrait être réduit aux élus du CA, dans un grand amphithéâtre. Cela nous semble indispensable.

Au niveau du PIA4, je voulais savoir si vous aviez prévu un accompagnement par des cabinets et lesquels.

M. DEHAN – Je vais donner quelques premiers éléments de réponse sur le PIA4 et sa

structuration. Le PIA4 comporte deux grands volets : un volet structurel et un volet dirigé. Le volet dirigé correspond essentiellement à des appels à projets qui vont être relancés sur des stratégies scientifiques, identifiées au niveau national, notamment par les services du Premier ministre.

Sur le volet structurel, il y a un appel à projets qui s'appelle Excellences, qui est une forme d'appel à projets blanc de type (incompris-26.08) c'est-à-dire des projets structurants à l'échelle d'un établissement, sur des durées de financement allant de six à dix ans, avec des financements d'ailleurs différents des IdeX ou des ISITE où les dotations ne sont pas consommables et produisent chaque année des intérêts. Là, il s'agit vraiment de subvention sur une durée allant de six à dix ans.

Il existe plusieurs façons de monter l'appel à projets, mais il n'y a pas de lien direct entre les appels à projets des vagues précédentes du PIA et cet AP. Il est possible de réutiliser des réponses faites, mais qui n'auraient pas donné lieu à une réponse positive, dans le cadre de cet appel à projets. Il n'existe pas de lien direct. Aujourd'hui, à l'UPEC, nous avons deux EUR, FRAPP et LIVE. Nous avons un nouveau cursus universitaire, PULSE. Dans le cadre du PIA, nous avons encore un labex du PIA de la première vague, qui est le PRI avec l'INSERM. Nous venons d'obtenir, et nous nous en félicitons, un campus des métiers et des qualifications en santé, qui vient de passer le cap de la labellisation, mais surtout en complément du financement.

M. DUBOIS-RANDÉ – Sur le fait d'organiser un point en CA sur l'état des lieux des PIA, en pratique, ce sont les EUR. Nous avons deux EUR et (incompris - 28.14) qui n'a pas encore démarré dans sa contractualisation, c'est tout. Le PIA4 est blanc, c'est-à-dire que nous avons une copie blanche. Il n'a rien à voir avec les PIA précédent.

M. FAURE – Vous n'avez pas répondu à ma question, qui était de partager les éléments qui sont partageables des différents PIA, NCU et autres, tout ce que nous avons eu au sein de la communauté. Il serait intéressant de représenter les objectifs, etc. On ne trouve pas ces éléments sur le site de l'université ni sur l'intranet. Ce sont des

éléments finalement limités aux porteurs de projets et aux acteurs et il serait bon de les partager. Je pense que sur ce type de projets, l'établissement est solitaire et il faut aussi que les personnels, qui changent, s'approprient ces éléments. Une fois qu'un projet est retenu, cela demande un suivi, une phase de bilans administratifs, etc. Il est donc important qu'il existe un espace où ces éléments sont partagés par l'ensemble de la communauté et qu'ils ne soient pas réduits uniquement aux porteurs de projets, car cela a vraiment des conséquences sur l'ensemble de l'administration si l'on veut que cela fonctionne sur la longueur.

Ma question portait sur le fait de présenter un point, de façon à ne pas remettre toujours les mêmes thèmes et les mêmes projets, c'est-à-dire une séance spéciale et quelque chose de plus partagé.

En tant qu'organisation syndicale, je souligne la très forte charge sur le personnel administratif sur ce sujet.

M. DUBOIS-RANDÉ – Quelle est la question ? La question est essentiellement le NCU pour le moment. Ce n'est pas simple, pas seulement pour l'administration, mais également pour les porteurs et les acteurs. À part le NCU, le reste démarre. Pour le moment, nous en sommes vraiment au début. En dehors de PULSE qui a démarré, les UER sont en cours, les consortiums ne sont pas complètement faits. Nous n'avons pas le PIA4 et nous venons juste d'avoir le campus des métiers.

Je vous rassure, il n'y a pas que le service administratif, mais il y a aussi beaucoup d'actions des porteurs et porteuses de projets. Nous pourrions faire un point, mais nous n'allons pas y consacrer un CA. Le CAC est plutôt l'endroit le mieux désigné pour évoquer ces sujets.

M. PELLET – Comme vous l'entendez, ma voix est très couverte et je ne vais pas pouvoir rester jusqu'à la fin du CA. M'autorisez-vous à poser une question qui aurait plus sa place dans les questions diverses ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Oui.

M. PELLET – Je pense que certains d’entre vous sont au courant. Il y a deux jours un site d’extrême droite a affiché la liste des soi-disant 600 islamo-gauchistes qui gangrènent l’université, suivie d’ailleurs de 18 000 noms. Il s’agit d’un copié-collé des signataires d’une pétition contre les déclarations de la ministre. Sauf que cette liste est présentée comme la liste des personnes qui, puisqu’ils sont payés par l’État, utilisent les fonds de l’État pour développer l’idéologie islamiste. Comme l’indique un commentaire sur ce site, c’est à peu près comme si on déduisait de la signature d’une pétition contre le massacre des visons que les gens qui signent sont des visons.

Le problème est qu’un certain nombre de collègues – je n’ai pas vu mon nom, mais c’est une erreur de ma part, cela veut dire que j’ai oublié de signer cette pétition – de l’UPEC figurent sur cette liste. La démarche serait totalement risible vu la bêtise du raisonnement, mais la logique est ignominieuse. Des gens s’engouffrent dans la chasse aux sorcières et proposent tout de suite des listes. On sait, dans certaines périodes, ce que ce genre de listes a pu donner.

Il y a des réactions très importantes au niveau national, il y a des réactions syndicales. La CPU a fait un communiqué assez fort contre le procédé. L’université de Saclay a annoncé qu’elle soutiendrait juridiquement les plaintes collectives ou individuelles qui seront déposées.

Ma question est la suivante. Avez-vous prévu d’annoncer un soutien juridique pour les collègues mis en cause d’une manière absolument scandaleuse ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Je crois que des positions politiques très fortes ont été annoncées au niveau de l’État face à ce copié-collé de pétition sur un site d’extrême droite. Cela a été largement commenté dans la presse. S’il y a besoin d’assistance juridique pour des collègues qui en auraient besoin, nous pourrions regarder. Nous n’avons rien prévu, parce que pour le moment, c’est une sorte d’imbécillité, qui a été condamnée très largement. Cela relève plutôt d’une imbécillité, d’une ignominie. Si des collègues sont ennuyés, pourquoi pas.

M. PELLET – Oui, je suis d'accord, c'est fondamentalement idiot et extrêmement bas comme niveau de pensée. Le problème est que ce genre de site ne s'adresse pas aux universitaires. Il s'adresse à une autre sorte de population qui boit ces paroles. Cela a donc des conséquences potentiellement graves. Cela pourrait n'être que ridicule, mais le problème est que des cas récents montrent que ce ridicule-là peut tuer. Dans la mesure où d'autres universités comme Saclay ont clairement annoncé un soutien juridique, je ne trouverais pas scandaleux que la présidence de l'UPEC assure officiellement de son soutien tous les collègues mis en cause et les assure également, si besoin, d'un soutien juridique. C'était le sens de ma question.

Je n'ai pas eu le temps de rédiger une motion. Je ne serai pas présent à la fin du conseil. Peut-être pas une motion, tout le monde est d'accord pour dénoncer ce genre de procédé, mais je pense qu'un message officiel de l'UPEC serait le bienvenu.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je n'ai aucune réserve. Nous allons communiquer en ce sens, pour les collègues qui en ont besoin pour différentes raisons.

M. PELLET – Je pense que c'est important de réagir quoiqu'on en pense. On a vu récemment les conséquences de ce genre de désignation à la vindicte publique sur la base de mensonges. S'il y a une réaction officielle de soutien, je vous en remercie.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous pouvons même écrire que dans le cadre du délibéré de ce conseil d'administration, nous retenons le principe d'accompagner les collègues, **en opposition avec à ce qui s'est passé, mais c'est presque une évidence**, qui sont sur ces listes. Nous pouvons prendre cette position. Il conviendra de la formuler. Cela ne pose pas de problème.

M. LOWENSTEIN – Je souhaitais rebondir très rapidement sur les propos d'Éric en apportant un complément. L'université pourrait peut-être afficher son soutien un peu plus large face à ce genre d'actions de dénonciation. Il n'en a pas fait mention, mais les noms de deux enseignants à Grenoble – je ne me penche pas sur le fond, je ne suis pas un tribunal et je ne pense pas que c'est à un tribunal populaire de faire de la

morale publique – ont été lâchement divulgués dans la presse et ces enseignants sont aujourd'hui sous protection policière. On sait, dans les circonstances actuelles, à quel point il est maladroit et dangereux de faire cela. Je pense que l'on pourrait prendre un peu de hauteur en dénonçant très largement ce genre de procédés de dénonciation vraiment très bas et très dangereux.

M. PELLET – Je suis d'accord pour dénoncer les deux événements et également dénoncer le procédé d'affichage des noms des deux collègues de Grenoble. En même temps, il ne s'agit pas exactement de la même logique. Je pense que cela devrait faire l'objet de deux communiqués séparés, mais je suis entièrement d'accord pour condamner également ce qui s'est passé à Grenoble. Il ne faudrait pas pour autant les placer sur le même plan. Ce n'est pas exactement la même démarche, le même usage, cela n'a pas le même caractère national. Oui, pour le dénoncer, mais séparons les deux.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes d'accord, nous séparons les deux, mais c'est tout de même le même chapeau. Nous allons travailler les communiqués avec les équipes pour prendre position sur les deux événements.

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 décembre 2020 et du 29 janvier 2021

M. BERNARDINO – Nous avons rattrapé le retard que nous avons avec les deux derniers procès-verbaux qui n'avaient pas été validés, celui du mois de décembre et celui du mois de janvier. Certains ont effectué des modifications. Avez-vous des commentaires particuliers ? Toutes les modifications ont-elles bien été prises en compte ?

M. PELLET – Je rencontre toujours le même problème. J'ai adressé mes corrections sur le PV du 18 décembre. Mes corrections ne sont pas enregistrées par le système. Je l'enregistre et ensuite, j'envoie le document. Estelle m'a indiqué ce matin que mes

corrections avaient été intégrées. Si c'est le cas, aucun problème ne se pose pour le valider.

En revanche, je n'ai pas eu le temps ni l'énergie de relire le PV du 29 janvier. Je demande donc de reporter le vote.

M. BERNARDINO – Les autres administrateurs s'opposent-ils au report ? Non.

L'approbation du PV du 29 janvier est reportée.

Mme HMAMOU – M. BAZIN a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. Mme SERT a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. M. MEKONTSO a donné procuration à M. THEVENET. M. ZOUGBEDE a donné procuration à M. THEVENET. M. LE GALL a donné procuration à Mme CADUSSEAU. M. DOUSSET a donné procuration à Mme CADUSSEAU. M. GRIMBERT a donné procuration à M. THAUVRON. Mme DESPRES a donné procuration à M. THAUVRON. Mme LE LAGADEC a donné procuration à Mme DE SUREMAIN. M. LIGNEUL a donné procuration à Mme CACHE-VIVIER. Mme ARMINOT a donné procuration à M. LOWENSTEIN.

Madame MANENT procède au vote.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

M. PELLET – Je ne sais pas si c'est de mon fait, mais je n'ai pas entendu les annonces entre chaque affichage du vote. Nous avons vu trois séries de votes s'afficher et il s'agit évidemment des procurations, mais personnellement, je n'ai rien entendu. J'ignore si c'est le cas des autres personnes.

M. BERNARDINO – Nous effectuerons les annonces pour les prochains votes. Nous avons oublié en effet d'indiquer « première procuration » et « deuxième procuration ».

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous sommes rompus à l'exercice, mais en effet, nous effectuerons les annonces.

Mme HMAMOU – Le vote a été favorable à l'unanimité par 31 voix.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1. Approbation du compte financier pour l'année 2020

M. BERNARDINO – Il y aura trois étapes : une présentation par la Direction financière, puis l'agence comptable et enfin le commissaire aux comptes. Je propose que les questions soient posées à l'issue des présentations une fois que l'ensemble des éléments auront été donnés.

Mme DACOSTA – Nous intervenons à deux, avec Gilles MOITON. J'aborderai la restitution sous l'angle budgétaire et Gilles sous l'angle patrimonial, étant entendu que le compte financier est établi en suivant les prescriptions fixées par le décret GVCP, notamment pour ce qui concerne les tableaux qui sont soumis au vote ou à l'information du CA.

Je propose de parcourir ensemble le plan suivant :

- les faits marquants de l'année 2020 ;
- le résultat budgétaire et ce qui le compose ;
- le récapitulatif des équilibres globaux des tableaux qui ont été mis à la disposition des administrateurs.
 - Les faits marquants

L'année 2020 à l'UPEC a été marquée principalement par les contraintes liées à la Covid19 et à la dégradation de la situation sanitaire qui a eu un impact important sur les activités de l'établissement, avec une pratique généralisée du travail à distance.

Sur la gestion financière, il y a eu également un impact sur les réalisations en recettes et en dépenses, sur le rythme de ces opérations, avec des retards en facturation et dans le traitement des paiements.

Autre évènement marquant, la création de la Fondation partenariale UPEC et du CFA UPEC. En parallèle, nous avons également l'arrivée du vice-président CA, du Directeur général des services et une partie de son équipe, qui ont pris leurs fonctions entre le

mois de juillet et le mois de novembre 2020.

Autre élément à prendre en compte parmi les faits marquants, la poursuite de la modernisation des fonctions budgétaires et comptables de l'université. Cela se traduit par la mise en place d'un contrôle interne sur la certification des services faits qui vise à simplifier le processus de la dépense et à mettre en conformité ces opérations avec la réglementation.

Cela a été l'occasion de déployer la dématérialisation des pièces justificatives. Cela s'est accru avec le travail à distance. Les efforts seront poursuivis en 2021 dans ce sens puisque nous avons un arrêté datant du 7 octobre 2015 relatif aux conditions de transmission des documents et des pièces justificatives, qui découle du décret GBCP, et que nous allons davantage mettre en application pour faciliter le traitement des opérations.

Nous avons également identifié le besoin d'un suivi spécifique des conventions pluriannuelles dans l'outil de gestion. Cela permettra d'isoler plus facilement leur part au sein du socle budgétaire et dans le fonds de roulement net global. Un travail reste à réaliser pour lever les incertitudes quant aux dettes et aux créances associées à ces opérations pluriannuelles.

Les travaux d'amélioration de la qualité comptable qui sont relatifs au rattachement des dépenses méritent aussi d'être signalés. Ils ont fortement mobilisé les équipes en central, Direction des affaires financières, agence comptable, mais aussi dans les composantes. L'idée est de s'assurer de l'exhaustivité du rattachement des dépenses à l'exercice, mais aussi que ce qui a été rattaché a toujours lieu de l'être. Il y a eu nécessité d'apurer un certain nombre de bons de commande antérieurs à l'exercice qui n'avaient plus lieu d'être, dont nous verrons les incidences un peu plus loin dans la présentation. Cela implique également davantage de relances fournisseurs pour recevoir les factures non parvenues.

Autre chantier identifié pour être mené en 2021, celui des recettes, pour garantir une

exhaustivité des facturations et des rapprochements entre les factures établies et les encaissements, les recouvrements et les relances clients, quelles que soient les origines des recettes, formation, recherche, et autres.

Enfin, des séances d'informations ont été déployées par la Direction des affaires financières et l'agence comptable auprès des correspondants financiers et vont se poursuivre en 2021. Le but, au travers de ces points d'information, est d'être dans une logique d'amélioration continue et de répondre à toutes leurs interrogations pour améliorer la qualité de la gestion financière.

- Le résultat budgétaire

Les crédits qui ont été prévus en recettes se montent à 260,8 millions d'euros. Les crédits de paiement qui ont été ouverts en dépenses au titre de l'année 2020 sont de 266,6 millions d'euros. Ils ont été couverts pour partie par une prévision de prélèvements sur fonds de roulement.

En fin d'exercice, en parallèle à cette prévision, le montant des recettes encaissées est inférieur de 9 millions d'euros à celui prévu dans le dernier budget rectificatif. Le montant des crédits de paiement non consommés est de 17 millions d'euros.

Ces moins 17 millions d'euros en sous-consommation en dépenses expliquent le solde budgétaire. Le solde budgétaire est la différence entre le total des recettes encaissées et le total des dépenses décaissées, quelles que soient les enveloppes. On retrouve bien le fonctionnement, la masse salariale, mais aussi l'investissement. Nous avons donc un solde excédentaire, qui inverse la tendance par rapport à celui de 2019 qui était déficitaire. C'est donc la sous-consommation en dépenses qui justifie le résultat positif de 2 millions d'euros. Quand ce solde sera ajouté aux opérations non budgétaires, il contribuera à abonder la trésorerie.

Les restes à payer, qui font également partie des éléments à présenter aux administrateurs, correspondent à la différence entre les engagements souscrits sur

l'exercice et les exercices antérieurs. Ce sont nos bons de commande et les paiements qui ont été effectués sur ces engagements. C'est vraiment le besoin de financement prévisible de l'université qui est conséquent aux engagements juridiques que nous avons contractés.

Ce reste à payer est en hausse. Le reste à payer identifié à fin 2019 était de 34,8 millions d'euros. S'y ajoute le reste à payer au titre de l'année 2020, près de 300 000 euros. Cela porte le nouveau cumul au 31 décembre 2020 à 35,1 millions d'euros.

Pour ces engagements qui ont déjà été réalisés et pour lesquels il n'y a pas encore eu de paiements, ceux-ci vont intervenir en 2021 et les années suivantes.

La subvention pour charge de service public s'élève pour 2020 à 207 millions d'euros. Les autres ressources, qui représentent sur les recettes globales UPEC une part de 18 %, s'établissent à 44,5 millions d'euros. Au sein du total des autres ressources, on note une nette augmentation des subventions issues de la région, du département, de l'ANR, par aux autres années. La comparaison amène à un constat un peu différent si on regarde à l'aune du dernier budget.

La subvention pour charge de service public augmente de 9 millions d'euros par rapport à 2019. Dans cette augmentation, on a la subvention permettant de financer les vaccins, des dispositifs, notamment la réforme des études de santé, la création de certains départements dans les IUT Sénart, Fontainebleau, Créteil, tous les éléments que nous avons vus lors des phases précédentes en budget.

Les autres ressources encaissées sont en nette augmentation par rapport à 2019, néanmoins en dessous des prévisions de fin d'année.

On retrouve les subventions travaux, qui sont en dessous des prévisions en lien avec le décalage du calendrier des opérations en raison du contexte sanitaire. La formation en apprentissage : je précise que ce n'est pas le niveau d'activité de la formation en apprentissage, mais le cumul des factures rapprochées aux recettes encaissées dont

le montant est inférieur aux prévisions 2020, et inférieur aux réalisations de 2019. Il y a donc un sujet sur les encaissements, nous en reparlerons. C'est également le cas sur la formation continue.

Sur les autres ressources publiques, on observe une hausse significative des ressources financées par l'ANR. On retrouve notamment les deux EUR LIVE et FRAPP. On note une augmentation des autres subventions publiques par rapport à 2019, même si elles sont en dessous des prévisions 2020. Il s'agit des financements externes de nos actifs, les travaux, dont les réalisations ont été décalées, on le voit notamment dans la subvention région.

En conclusion, l'évolution des recettes encaissables : on note une augmentation de 13 millions d'euros en quatre ans, entre les réalisations 2017 à 2020 et la prévision du budget initial 2021. C'est à mettre en perspective avec l'évolution des postes de dépenses.

Les dépenses décaissées par nature : pour mémoire, les crédits en dépenses sont répartis dans trois enveloppes limitatives qui regroupent les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et l'investissement. Le gros des écarts à la prévision sur les crédits de paiement se situe dans les enveloppes de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses de personnel constituent un poste majeur des dépenses et méritent un zoom. Elles ont représenté 78 % du total des dépenses, mais aussi du total des recettes encaissées. On observe une progression de 2 % par an en moyenne. Un point de vigilance tout de même : la masse salariale a augmenté de 18 millions d'euros, pour 13 millions d'euros d'augmentation de recettes ces quatre dernières années. Comme les années précédentes, la masse salariale n'inclue pas les dépenses relatives aux accueils des doctorants de la COMUE puisque, pour des raisons comptables, ils sont comptabilisés dans le fonctionnement et donnent lieu dans la pratique à la régularisation par des bons de commande d'achat.

Cette évolution de la masse salariale s'explique cette année par une hausse des personnels permanents sous plafond État et hors plafond État. On observe une hausse chez les titulaires, 2,6 millions d'euros, les contractuels, 1,3 million d'euros, enseignants et BIATSS confondus. On note une variation à la baisse des contrats financés sur convention de recherche, mais aussi de l'intégralité des vacances complémentaires et administratives.

Le schéma d'emploi en moyenne annuelle des ETPT rémunérés : la consommation 2020 du plafond d'ETPT est arrêtée à 2 568 contre 2 771 ETPT votés au budget. Sur l'exécution 2019, les effectifs, au global, en ETPT, s'élevaient à 2 518 en moyenne annuelle. Il y a donc une augmentation de 50 ETPT par rapport à l'exécution 2019, issue principalement de la variation au sein du plafond État en dessous duquel nous restons même si nous nous en approchons.

Les dépenses par activité : sur le total des dépenses exécutées, la ventilation des dépenses par activité reste stable, avec la moitié des dépenses consacrées à la formation et le quart à la recherche.

Le montant des crédits de paiement non consommés s'élevait à 17 millions d'euros, en hausse par rapport à 2019, en lien notamment avec le contexte, mais pas seulement. Il se décompose en moins 7 millions d'euros sur les crédits dédiés à la formation, moins 4 millions d'euros sur les opérations d'investissement programmées (immobilier), moins 3 millions d'euros sur la recherche.

Nous avons fait figurer sur la slide l'illustration des écarts aux prévisions. Le réalisé est en jaune, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ce sont nos réalisations. Le budget initial figure en bleu. Les autres couleurs correspondent aux budgets rectificatifs. On peut observer que le niveau des dépenses réalisées est systématiquement en dessous des prévisions initiales sur les quatre dernières années. Cela pose question sur la fiabilité des prévisions, de la construction des budgets.

- Récapitulatif des équilibres globaux

Les principaux équilibres globaux :

- les plafonds d’emplois que nous avons vus à l’instant, 2 768 pour l’atterrissage,
- les autorisations d’engagement par enveloppe, crédits de paiement,
- le solde budgétaire, à 2,2 millions d’euros,
- les autres ratios qui seront illustrés par Gilles MOITON à la suite de cette présentation.

Je vous remercie de votre attention et je répondrai volontiers à vos questions à l’issue de la présentation des commissaires aux comptes et de Gilles MOITON.

M. MOITON – Je vais vous présenter la partie en comptabilité générale. Hélène vous a présenté la partie budgétaire, c’est-à-dire des engagements fermes et des sorties de trésorerie en dépenses. Du côté des recettes, c’est le rapprochement entre des encaissements et les facturations. Pour ma part, je vais plutôt vous parler de droits constatés, c’est-à-dire que l’on constate des créances et des dettes dans la comptabilité.

Le résultat 2019 était excédentaire de plus de 5 millions d’euros. En 2020, nous passons à un résultat encore plus excédentaire, de plus de 7 millions d’euros. Le premier point important à souligner est que nous ne sommes pas en déficit, ce qui veut dire que nous restons autonomes par rapport au rectorat. Je rappelle que lorsque l’université est en déficit, le rectorat prend la main et peut nous limiter dans nos projets. En l’espèce, nous restons complètement autonomes dans nos choix.

Je vais essayer de vous expliquer à grandes mailles l’évolution de ces résultats et les causes de la variation positive du compte de résultat.

Sur la slide qui vous est présentée, sont figurées en rouge soit des dépenses qui augmentent, qui pèsent à la baisse sur le compte de résultat, soit des recettes qui diminuent. Ce qui figure en bleu correspond aux augmentations positives des produits ou aux diminutions de charges d’une année sur l’autre le cas échéant.

On constate que les dépenses augmentent. L'enveloppe relative au personnel augmente fortement entre 2019 et 2020, de plus de 3,5 millions d'euros. On a également les autres dépenses de fonctionnement, et ce que j'appelle les amortissements nets c'est-à-dire les dotations aux amortissements pour les gains plus les provisions, moins les reprises sur amortissements et les (coupure-01.06.51). Les amortissements nets augmentent également de presque 700 000 euros, nous verrons pour quelles raisons un peu plus tard.

Du côté des recettes, on observe une très forte augmentation des dotations et des subventions, principalement des dotations de l'État, et une diminution des autres recettes propres de près d'un million. Mais on note tout de même une augmentation entre 2019 et 2020. Avec des charges qui augmentent de 1 % et des produits qui augmentent du double, on obtient forcément une augmentation du résultat positif.

Je souligne l'augmentation des recettes qui est double des dépenses, mais également toutes nos dépenses qui augmentent alors que ce n'est pas le cas de toutes nos recettes. Nous allons donc essayer d'aller un peu plus loin pour expliquer cela.

La principale dépense correspond aux charges de personnel dont l'évolution entre 2019 et 2020 est de plus de 2 %. J'ai essayé de détailler les différents items qui précisent cette évolution en comptabilité générale. Les rémunérations principales augmentent fortement, de 2,5 millions d'euros, suite aux différents recrutements. Les corps complémentaires augmentent faiblement. Les vacances chutent de 717 000 euros. Parmi les autres augmentations, on trouve le CAS Pensions qui, en lien avec le recrutement de fonctionnaires, augmente. Il en va de même pour les autres cotisations.

Globalement et dans le temps, entre 2015 et 2020, l'évolution de nos charges de personnel suit cette courbe. Il est intéressant de voir que l'augmentation est continue. On se pose ici la question : est-ce grave ou non d'avoir une augmentation des charges de personnel aussi forte ?

Il est important de voir que nous avons des ratios de suivi au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur et un ratio très intéressant est celui de la masse salariale par rapport aux produits encaissables. On compare une dépense aux recettes, car si on ne regarde que les dépenses, on voit que cela augmente, mais ce qui compte, c'est d'examiner la part de ces dépenses salariales par rapport aux produits que nous encaissons. Si nos produits augmentent beaucoup plus vite que notre masse salariale, cela ne pose pas de problème, mais si notre masse salariale augmente beaucoup plus vite que nos produits, qui nous permettent justement de financer la masse salariale, alors il se pose un souci. Des seuils sont fixés au niveau national. Un premier seuil de vigilance est fixé à 82 % pour ce ratio, un deuxième seuil de vigilance est fixé à 83 %. Ce dernier seuil est important, car au-delà, le ministère considère, à juste titre, que l'université engage pratiquement toutes ses dépenses uniquement pour la masse salariale et qu'elle ne peut pas faire face à ses autres dépenses de fonctionnement, voire d'investissement.

Il est intéressant de voir que pendant toutes ces années, l'université s'est située entre 80 et 81 % pour ce ratio et qu'en 2020, ce dernier a chuté à 77 %. Dès lors que la masse salariale augmente, mais que les dotations de l'État augmentent encore plus fortement, comme ces dotations sont au dénominateur, forcément, le ratio chute à ce point.

J'aimerais attirer votre attention sur un point particulier. Si on fait l'hypothèse que la masse salariale qui était prévue au niveau des différents comptes de résultat, que vous avez votés au budget initial et au budget rectificatif, avait été entièrement consommée et si nous n'avions pas encaissé la subvention Covid, nous nous serions retrouvés à un peu plus de 81 %.

L'année 2020 a été exceptionnelle par rapport à notre activité puisque la subvention Covid vient un peu « polluer » les résultats sur la tendance. En nous situant là, nous sommes à peu près dans la même épure que les années précédentes. Mais, dans la

réalité, du fait du versement des subventions Covid et des autres dotations de l'État, on constate une chute de ce ratio, ce qui renforce l'autonomie de l'université, du moins fin 2020.

Je vais faire quelques zooms sur les autres postes de dépenses. Nous allons parler ici des charges hors DAMP (hors dotations aux amortissements et aux provisions). Les charges se montaient à presque 43 millions d'euros en 2019. Elles sont passées à plus de 44 millions d'euros en 2020. Cela représente un écart sensible de plus de 2,6 %. La question se posait de savoir si la Covid allait faire chuter notre activité au niveau de nos dépenses ? Pas du tout. Nos dépenses ont augmenté.

Il est intéressant de voir qu'en lien avec la Covid, certains postes ont évolué de façon plus ou moins importante. Je souligne ici trois postes particuliers.

- Les postes missions et voyages. En 2019, on a voyagé et on a dépensé plus de 2 millions d'euros pour ces missions. En 2020, avec la Covid, il y a eu beaucoup moins de déplacements, seulement 568 000 euros, soit une baisse de 73 % de cette activité entre 2019 et 2020.

- À l'inverse, certaines dépenses ont augmenté, typiquement des dépenses de petits équipements. Je pense ici aux PC portables et aux clés 4G qui ont été fournis aux étudiants. Le petit équipement passe ainsi de 2,6 millions d'euros à 3,455 millions d'euros, soit une augmentation d'un tiers pour ce poste. Bien sûr, l'achat de portables n'explique toute l'augmentation, mais une grande partie.

- Au niveau des autres fournitures non stockées, on note une augmentation de 76 %, passant de 157 000 à 700 000 euros de dépenses. Avec l'achat de masques, de gel hydroalcoolique, nous avons augmenté ces dépenses.

« L'université engagée comme l'UPEC », ce ne sont pas que des mots. Pour limiter la fracture numérique, nous avons acheté des PC portables et des clés 4G pour les étudiants et nous voyons concrètement dans nos comptes cet engagement de l'université engagée comme l'UPEC. Je tenais à le souligner.

S'agissant des dotations aux provisions, je voulais faire un zoom sur le CET (compte épargne temps) avec un phénomène intéressant à souligner, mais qui a de grosses conséquences concernant nos charges de fonctionnement : ce poste de provisions a augmenté d'un peu de 1,2 million d'euros. Le nombre de jours reportables sur un CET est passé, entre 2019 et 2020, d'un peu plus de 10 000 à presque 15 000. Comme nous provisions par rapport au coût journalier, cela conduit forcément à une somme très importante. Pour ce qui est des jours monétisables que l'on peut rembourser après, nous avons une légère évolution à la baisse, mais sur le nombre de jours reportables sur les CET, les agents n'ont pas pu ou pas souhaité poser des congés durant l'année 2020 et cela se ressent dans les comptes avec cette charge supplémentaire de 1,2 million d'euros.

Du côté des principales recettes, la SCSP (subvention pour charge de service public) connaît une augmentation de plus de 4 %, passant de 198 millions d'euros à plus de 207 millions d'euros. Cette recette est non seulement la plus importante, mais de plus, elle est la plus dynamique. Cela explique également le compte de résultat.

Le droit d'inscription augmente de 3,5 %. Il est intéressant de souligner que nous avons une augmentation du côté des étudiants français et originaires de l'Union européenne, mais une chute très importante, de 40 %, des droits d'inscription encaissés sur les étudiants hors Union européenne. Bien entendu, le contexte Covid explique cela.

La formation continue connaît une légère baisse, de 5 %, de ce que nous avons facturé, contrairement à la formation par apprentissage qui augmente d'un peu plus de 3 %.

Je souhaitais faire un zoom sur la subvention pour charge de service public, avec certains postes importants à souligner pour 2020, le loyer IUT, le loyer de Pyramide, la création de places en IUT, 2,7 millions d'euros. Dans le cadre des réformes des études de santé, nous avons encaissé 840 000 euros. La loi ORE représente

3,716 millions d'euros. La dotation versée à travers la subvention pour charge de service public pour le développement de vaccins contre la Covid19 représente 3,5 millions d'euros.

Je souhaite également faire un zoom concernant l'activité recherche. Les prestations de recherche ont chuté de moitié entre 2019 et 2020. Les financements ANR, investissements d'avenir, ont diminué de 22 %. En revanche, les ANR hors investissements d'avenir augmentent fortement, de 34 %, passant de 660 000 à 888 000 euros. Les financements de l'Union européenne doublent, passant de presque 100 000 euros à 194 000 euros. Les subventions de la région Île-de-France pour l'activité recherche passent de 222 000 euros à plus d'un million d'euros.

L'évolution du total des financements recherche en 2020 par la comparaison 2019 et 2020 montre que nous passons d'un peu plus de 5 millions d'euros à presque 9 millions d'euros, ce qui est très positif pour nous.

Pour les autres recettes, en dehors de la subvention pour charge de service public, il existe là aussi un ratio ministériel. Nous comparons nos ressources propres, **moins les produits encaissables (à vérifier-01.17.59)** moins la subvention pour charge de service public qui est une dotation fixée par l'État, à la totalité de nos produits encaissables. On observe ainsi que depuis 2017, nous avons une certaine dynamique d'augmentation. Cela renforce notre autonomie. Plus ce ratio est élevé, plus l'UPEC est autonome par rapport aux dotations de l'État. Du fait de la diminution de nos ressources propres et du fait de l'augmentation forte de la subvention pour charge de service public, nous avons une diminution de notre ratio ressources propres sur produits encaissables. Il faudra se poser la question de savoir si c'est exceptionnel par rapport à 2020 et à la Covid et si cela va repartir dès 2021 ou 2022. Plus ce score sera élevé, plus l'UPEC sera autonome par rapport aux dotations de l'État. Toujours est-il que nous nous situons bien au-dessus des seuils de vigilance ou des seuils d'alerte fixés par le ministère.

Sur la liasse budgétaire que vous avez reçue, je vais vous parler de ce qu'on appelle le tableau 6. Nous allons reprendre le compte de résultat schématisé pour la totalité. Nous avons des produits à la hauteur d'un peu plus de 262 millions. Ensuite, nous avons des charges pour 255 millions d'euros. La différence entre les produits et les charges donne le compte de résultat, à un peu plus de 7 millions d'euros. Vous retrouvez cela plus en détail dans l'annexe et de façon plus schématisée au niveau de la liasse budgétaire dans le tableau 6.

Avec ce compte de résultat, on obtient la capacité d'autofinancement. Elle a été très forte en 2020, à presque 12 millions d'euros. Je ne rentrerai pas dans le détail du calcul. Il s'agit de la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire que cela va nous permettre d'investir en section d'investissement.

Parmi les ressources en investissement, nous avons la capacité d'autofinancement que nous avons dégagé sur le fonctionnement. D'autres dotations nous sont versées à hauteur d'un peu plus de 4 millions d'euros. Nous comparons le total de nos ressources à nos emplois, c'est-à-dire nos investissements. Durant l'année 2020, nous investissons à hauteur de 14 millions d'euros.

À partir du moment où les recettes, les ressources, les capacités d'autofinancement plus les autres ressources sont supérieures aux dépenses d'investissement, nous avons une variation positive du fonds de roulement. Nous avons là une augmentation de plus de 2 millions d'euros de notre fonds de roulement.

Schématisé de cette façon permet de bien comprendre le tableau 6 au niveau de la liasse budgétaire, avec la partie haute, le compte de résultat, et la partie basse, la variation du fonds de roulement.

Je souhaitais faire une comparaison entre les deux comptabilités. Hélène vous présente la comptabilité budgétaire, je vous présente la comptabilité générale. On peut se demander s'il existe des liens entre ces deux approches différentes.

En comptabilité générale, on part toujours d'un fonds de roulement initial, nos

réserves, avec des charges et des produits en fonctionnement. On a d'autres ressources d'investissement et des emplois. La différence donne la variation du fonds de roulement. Le fonds de roulement final dépend du fonds de roulement initial plus les variations déterminées dans l'année.

Du côté de la comptabilité budgétaire, on part toujours de la trésorerie initiale. On ne parle donc plus de fonds de roulement et de réserve, on parle vraiment de trésorerie. On a des opérations budgétaires de décaissement, des opérations d'encaissement et de rapprochement avec des factures en recettes. On déduit un solde budgétaire. Il y a d'autres encaissements et d'autres décaissements qui sont non budgétaires. On obtient ainsi la variation de la trésorerie et à la fin, on obtient la trésorerie finale.

Il y a donc deux approches. D'un côté, on parle de fonds de roulement et de l'autre, on parle de trésorerie. Il est intéressant de trouver un lien entre les deux. On retrouve la trésorerie dans les deux approches, tant dans l'approche budgétaire que dans l'approche comptabilité générale. Globalement, notre trésorerie a augmenté de presque 7 millions d'euros. On retrouve cette variation à travers la comptabilité budgétaire, c'est-à-dire le solde budgétaire, les recettes (encaissements rapprochés d'une facture moins les crédits de paiement), de plus de 2 millions d'euros, et des opérations non budgétaires qui n'ont pas été présentées, mais avec une augmentation de 4,7 millions d'euros. En comptabilité générale, on retrouve classiquement la variation du fonds de roulement, d'environ 2 millions d'euros, ainsi que la variation du besoin en fonds de roulement, de moins 4,8 millions d'euros. On obtient donc bien cette variation de 6,8 millions d'euros de trésorerie.

Nous avons évoqué un fonds de roulement qui a augmenté à presque 33 millions d'euros. En face, nous avons une trésorerie de presque 59 millions d'euros. Comment passe-t-on de 32 millions d'euros de fonds de roulement à 59 millions d'euros de trésorerie effective ?

Je précise déjà que le fonds de roulement correspond à des créations de richesses

réelles et potentielles. Nous le voyons par exemple dans nos relations avec le CFA SUP 2000. Nous créons des richesses, car nous pensons que nous allons avoir un paiement du CFA SUP 2000 à hauteur de x et finalement, le versement a été inférieur à la facturation, parce que le CFA n'a pas pu récupérer ces sommes auprès des différentes entreprises finançant certaines formations. Typiquement, en 2020, nous avons une perte de 800 000 euros. C'est la raison pour laquelle je parle de « créations de richesses réelles et potentielles ». Mais nous pouvons partir du principe que globalement, le fonds de roulement est de 32,906 millions d'euros.

La différence entre le fonds de roulement et la trésorerie est le besoin en fonds de roulement. Comme beaucoup d'universités, nous avons une particularité : nous avons un besoin en fonds de roulement négatif, de moins 26 millions. Cela veut dire que l'UPEC encaisse plus vite ses recettes qu'elle ne décaisse ses dépenses. Ceci est très intéressant, car quand cela se produit dans ce sens, ce n'est plus un besoin en fonds de roulement, mais un excédent de fonds de roulement. Cela veut dire que nous n'avons pas besoin d'avoir un fonds de roulement aussi important dès lors que l'on reste avec un besoin en fonds de roulement négatif qui nous permet de faire face à nos engagements.

L'excédent de trésorerie entre les 32 millions d'euros de fonds de roulement et les 59 millions d'euros de trésorerie n'est pas définitif. Dans le fait de dire que l'on encaisse plus vite que l'on dépense, à un moment ou à un autre, il faut tout de même dépenser ces sommes. La trésorerie n'est donc que provisoire. Comme c'est un flux continu, au 31 décembre, nous avons ce décalage entre le fonds de roulement et la trésorerie, qui s'explique par le besoin en fonds de roulement.

J'ai effectué un zoom sur le besoin en fonds de roulement. Son évolution est très forte entre 2016 et 2020. Nous sommes partis de moins 11 millions d'euros et nous sommes à moins 26 millions d'euros. J'ai rappelé le calcul du besoin en fonds de roulement entre l'actif et le passif circulant.

Je souhaite également faire un zoom sur les créances pour apporter une précision sur l'impact de la Covid. Nous avons un compte « clients », c'est-à-dire nos créances sur des particuliers ou des entreprises, qui diminue légèrement, à 741 000 euros. Nous avons des comptes « clients douteux », dont le montant est important, à presque 2,6 millions d'euros. Il diminue un peu de 139 000 euros. Nous avons un compte « factures établies » qui passe de 16 à 19 millions d'euros. « Factures établies » signifie que comme nous avons une comptabilité en droit constaté, nous constatons une créance vis-à-vis d'un extérieur. Pour des raisons diverses, durant l'année 2020, nous n'avons pas pu émettre ces factures et les envoyer. Nous sommes obligés de rattacher ces recettes à l'exercice. Nous constituons donc ce que l'on appelle un produit à recevoir.

Je souhaite citer ici l'exemple très intéressant de la formation continue. Durant l'année 2019, cette partie des produits à recevoir représentait 57 % des produits globaux de l'activité formation continue. En 2020, les produits à recevoir sont passés à 85 %. Cela signifie que durant l'année 2020, nous avons émis uniquement 15 % de nos factures, qui ont été prises en charge dans la comptabilité. Ce résultat est très faible et en 2021, il faudra transformer ces produits à recevoir en produits définitifs, c'est-à-dire en facturations. Il convient de souligner que nous devons rattraper en 2021 le retard pris en 2020. Il faut que les services en charge de facturer la formation continue prennent en charge ces factures en plus de celles qu'ils devront prendre en charge au titre de l'année 2021. Il y aura un surcroît de travail. Il faudra rattraper le retard pour qu'enfin, ces sommes puissent être réclamées aux entreprises, entrées dans notre trésorerie et que nous constatons des recettes budgétaires. Tant que cela reste en produits à recevoir, nous n'aurons jamais les encaissements, nous ne pourrons jamais constater des recettes budgétaires.

Dernier point, une petite analyse concernant la soutenabilité budgétaire. Ce sont des chiffres que les tutelles aiment beaucoup. Nous n'allons pas rentrer dans le détail,

mais il est intéressant de regarder les couleurs. Lorsqu'on est dans le rouge, ce n'est pas bien. Lorsqu'on est dans le jaune ou l'orange, c'est beaucoup mieux. Lorsqu'on est dans le vert, c'est très bien.

Dans la circulaire budgétaire opérateur, chaque année, le ministère des Finances insiste sur le suivi des différents ratios : la variation de la trésorerie, du fonds de roulement, le solde budgétaire, etc.

(Désignation sur la diapositive)

À l'UPEC, en 2017, nous étions dans cette zone. En 2018, nous nous situions dans le jaune. En 2019, nous étions là. Nous nous retrouvons en 2020 dans le meilleur carré. On peut dire que les résultats étaient très bons. Nous avons une trésorerie positive et qui augmente. Nous avons un solde budgétaire en augmentation, avec un fonds de roulement en augmentation et le besoin en fonds de roulement en diminution. C'est donc magnifique.

Je conclurai en apportant certaines précisions. La crise Covid a impacté significativement notre activité et nos comptes, avec deux phénomènes inverses. Nous avons une diminution de nos ressources propres et en même temps, du côté des dépenses, nous avons deux phénomènes inverses. Sur nos activités normales (contrats, prestations de recherche, enseignement), nous avons vu les frais de mission en diminution, mais on constate une substitution par d'autres dépenses tout aussi importantes – ponctuelles ? – engagées pour limiter les aspects négatifs de la crise. Il y a donc une diminution de nos ressources propres et en même temps, une augmentation de nos dépenses, mais sur d'autres natures de dépenses.

2020 est une année atypique. On ne retrouve pas la dynamique de nos ressources propres comme les années antérieures. On assiste à un retour massif de nos financements par subventions de l'État. C'est très bien, mais en termes d'autonomie, c'est peut-être moins bien. Je me demande donc si c'est une année exceptionnelle ou un nouveau modèle économique qui nous attend avec une diminution ou une

stagnation de nos ressources propres et une augmentation des subventions de l'État. Enfin, nous avons vu nos chiffres, nous sommes dans le vert et c'est formidable, mais j'aimerais attirer votre attention sur deux points pour terminer, un point en dépenses et un point en recettes.

L'évolution favorable et notre soutenabilité budgétaire dépendront de notre capacité à maîtriser l'évolution de la masse salariale du côté des dépenses, et du côté des recettes, d'un maintien des financements de l'État pour certains projets emblématiques. Je pense aux places dans les IUT, aux réformes de santé, de la loi ORE, etc.

J'avoue que j'ai quelques interrogations – j'attends des réponses du rectorat – concernant ce que l'on appelle le soclage de ces financements au sein de notre subvention pour 2021. Nous attendons des précisions du côté du rectorat pour bien montrer que l'État continue à s'engager pour nous accompagner sur ces chantiers importants.

J'en ai terminé. Je vais maintenant laisser la main à Estelle EVEN pour le commissaire aux comptes.

Mme EVEN – Je vais vous présenter les conclusions de nos travaux d'audit sur les comptes 2020. Dans le cadre de notre mission, nous avons eu comme point d'attention l'impact de la crise sanitaire avec la mise en place du travail à distance cette année. Comme vous l'a présenté Gilles, cette crise a eu de nombreux impacts sur vos comptes, en dépenses, en recettes ou sur des engagements sociaux. Je pense ici notamment au compte épargne temps puisque le plafond a été relevé cette année. Tous ces éléments de contexte ont eu beaucoup d'incidences pour nous, dans notre travail, pour nous assurer que l'ensemble de ces impacts sont correctement traduits dans les comptes, mais aussi en termes d'approche contrôle interne. En effet, le travail à distance est un contexte très particulier. Il s'est donc agi de s'assurer que tous les contrôles en place ont bien été maintenus et de voir les incidences que cela

aurait pu avoir. Nous avons aussi été amenés à travailler à distance.

Je tiens à remercier l'ensemble de vos équipes qui, malgré le contexte, ont été très réactives. Nous avons eu une très bonne collaboration avec elles. Je tenais à vous en remercier, car ce n'est pas toujours facile dans ce contexte particulier.

Nous avons eu des points d'attention assez classiques chaque année : les zones de jugement et d'estimation. On vise ici plus particulièrement les passifs sociaux ou les dépréciations des créances. Comme Gilles vous le rappelait, vous avez quelques créances douteuses.

Il y a autre zone de risque, que nous qualifions de significative dans notre méthodologie. Dans notre jargon, c'est ce que l'on appelle le *management override of controls*. Dans notre méthodologie, nous considérons comme significatif un risque de manipulation des données financières par la Direction. Cela ne veut pas dire qu'il y a eu un risque de fraude. C'est juste que dans notre définition des risques, nous le qualifions de significatif. C'est ce que nous déployons classiquement sur l'ensemble de nos établissements.

Notre intervention s'est déroulée en plusieurs étapes. Une partie primordiale pour nous est tout ce qui est lié à la partie contrôle interne. Nous avons effectué une revue des contrôles identifiés sur différents cycles, en particulier sur les recettes, le cycle achat et le cycle paie. Nous avons intégré dans notre démarche l'ensemble des travaux de mise en qualité, qui vous ont été présentés par Hélène en début de présentation. Un effort a été fait notamment sur la dématérialisation et sur le rattachement des services faits. Nous avons donc intégré cela dans notre démarche.

Une seconde intervention pour l'audit final des comptes a eu lieu début février. Des travaux de finalisation, de revue de l'annexe ont été réalisés sur les semaines du 15 et du 22 février, pour vous présenter aujourd'hui nos conclusions sur nos travaux.

L'année dernière, nous avons certifié les comptes sans réserve. Nous réitérons notre opinion. Pour les comptes 2020, ce sera donc une certification également sans

réserve. Il n'y aura pas d'observation sur les comptes cette année. L'année dernière, il y en avait eu une puisqu'il y avait une modification du mode de comptabilisation des droits d'inscription. Cette année, il n'y a aucune observation. Voilà pour l'opinion des commissaires aux comptes.

M. BERNARDINO – Merci à tous les trois. Avez-vous des questions ?

Mme de SUREMAIN – Merci pour ces présentations détaillées. Pour être brève, je vais aller directement aux tableaux qui sont soumis au vote des administrateurs. Je vais commencer par le tableau 4 d'équilibres financiers. Je m'interroge sur une modification par rapport à des éléments qui avaient été votés l'année dernière en compte financier 2019, que l'on retrouve dans ce tableau, mais pas à l'identique. On trouve notamment l'ajout de 6,4 millions d'euros de nouveaux emprunts, remboursements, dépôts, qui ne figuraient pas dans le compte financier que nous avons voté l'année dernière et qui sont repris ici comme étant quelque chose de l'exécution 2019. Cela modifie tous les totaux. Cela conduit donc à une grosse variation par rapport au compte financier de 2019. Quelle est votre explication ?

M. MOITON – Il s'agit de l'exécution non budgétaire. Vous pouvez retrouver le détail dans le plan de trésorerie à l'onglet 7. Vous y retrouvez les remboursements et les paiements de TVA. Il n'y a pas de piège. On peut retrouver ce que nous verse le CFA en fin d'année (inaudible – 01.39.45) puisque c'est du provisoire. On retrouve donc un versement d'environ 3 millions d'euros au niveau du CFA et comme les années précédentes, nous ne le faisons pas apparaître en budgétaire, mais en non budgétaire puisqu'il n'y a pas encore de droit constaté, et donc, de prise en charge au niveau des factures.

Mme de SUREMAIN – Je m'interroge sur le fait que le compte financier 2019 a déjà été voté sans ces 6,4 millions d'euros en troisième ligne. Cela modifie le sous-total des opérations et cela a un impact sur la trésorerie. Cela modifie aussi la variation de trésorerie de façon conséquente.

M. MOITON – Non, pas du tout. Ce qui compte, c'est l'exécution de (inaudible) par rapport à cela.

Mme De SUREMAIN – Ce qui me gêne, c'est que nous avons voté un tableau l'année dernière et qu'on le retrouve cette année avec des modifications importantes. Je trouve que cela mérite une explication. Si on modifie le tableau du compte financier de l'année dernière à l'occasion du vote du compte financier 2020, cela m'interroge.

M. MOITON – Nous revérifions ces chiffres, si vous le souhaitez, mais les chiffres qui apparaissent dans cette colonne n'ont strictement aucun impact dans la réalisation 2020 et il vous est demandé de voter la réalisation 2020.

Mme de SUREMAIN – Je souhaiterais que l'on précise que dans le vote de ce tableau d'équilibres financiers, on ne vote que sur le compte financier 2020.

M. MOITON – Il n'y a pas de problème. Vous allez voter uniquement les chiffres 2020 comme les années précédentes. Les chiffres qui apparaissent dans les colonnes avant sont pour information, pour une comparaison.

Mme de SUREMAIN – Entendu. Cela me convient, mais je tiens vraiment à ce qu'il soit précisé que nous votons uniquement les chiffres 2020, sinon cela revient à modifier le tableau d'équilibre du compte financier 2019 rétroactivement, sans explication.

M. MOITON – Vous ne voterez pas le compte financier 2019. Encore une fois, le vote ne porte que sur l'exécution 2020.

Mme de SUREMAIN – Très bien. Cela me paraît important à préciser.

Par ailleurs, s'agissant du tableau 1, nous avons habituellement un tableau de l'exécution des emplois pour l'année dont on examine le compte financier. Or, nous n'avons pas ce tableau pour 2020.

Mme DACOSTA – Effectivement. Il y a eu des difficultés pour constituer ce tableau auprès des collègues qui s'en occupaient habituellement à la Direction RH. Il a été proposé de mettre au moins les deux plafonds, en tout cas, le schéma d'emplois tel

qu'il a été voté. Ensuite, nous avons pu avoir la moyenne des (inaudible-01.43.03) rémunérés. C'est ce qui permet de donner la lisibilité sur (inaudible).

Mme De SUREMAIN – Ce qui me gêne, c'est que dans un compte financier 2020, nous ayons le tableau prévisionnel 2021. Ce n'est pas le même exercice ni les mêmes situations. En même temps, vous avez manifestement rassemblé des données sur l'exécution 2020. On le voit dans vos différentes notes et vos différents éléments. Il ressort des éléments que vous avez rassemblés, en page 26 de la liasse comptes annuels, de la synthèse sur 2020, que l'on a une augmentation de 57 ETPT en contractuels. Je pense que cela vaut la peine de le signaler par rapport au volume total d'ETPT, 2 568.

Visiblement, vous aviez tout de même des éléments de synthèse, même si ce n'était pas aussi détaillé que les années précédentes. Cela me gêne un peu.

Mme DACOSTA – Ce sont des éléments que nous n'avons pu constituer qu'après.

Mme de SUREMAIN – Pour un prochain conseil d'administration, pourrez-vous nous transmettre le tableau de l'état constaté des ETPT pour 2020 ? Je pense que ce serait très utile et que cela permettrait de voir les évolutions, comme vous l'avez très bien retracé par ailleurs dans d'autres documents. J'entends que ce document n'était pas prêt en temps utiles pour différentes raisons, mais c'est un document important et il est vraiment très différent du prévisionnel 2021.

M. DEHAN – Effectivement, nous allons y travailler. Nous allons essayer de (inaudible - 01.45.08)... ressources humaines, en lien avec les financiers pour mettre en place un dispositif de pilotage, de suivi de la masse salariale. Cela va nous permettre (inaudible) ces éléments d'exécution budgétaire par catégorie, par population. C'est en effet extrêmement important en termes de compréhension de la consommation de la masse salariale. Nous allons donc y travailler. Nous sommes en train de mettre ce dispositif en place et d'avoir les ressources humaines pour y parvenir. C'est bien noté.

M. MOITON – Je viens de vérifier. Les chiffres du tableau 4 de 2019 sont bien repris dans le tableau 4 de 2020. Pour moi, il n’y a pas de sujet par rapport au tableau et cela n’impacte pas du tout la décision de 2020.

Mme de SUREMAIN – Cela n’impacte pas 2020, mais j’ai le tableau 2019 sous les yeux également.

Si nous pouvons avoir le tableau récapitulatif des emplois 2020, je vous en remercie. Par ailleurs, sur le schéma pluriannuel immobilier qui est soumis au vote, pour les dépenses, il y a des rénovations de la caserne Damesme et l’ancien bâtiment Chérioux. Quel est le mode de financement ? Il n’est pas lisible dans le tableau. Qu’est-ce qui finance Damesme et Chérioux, que l’on ne retrouve pas dans les recettes d’ailleurs.

Mme DACOSTA – Pour l’acquisition du bâtiment Chérioux, une partie du financement est issue du conseil départemental 77.

Mme de SUREMAIN – Il faudrait le faire figurer. Il me semblait que le conseil départemental 77 participait pour une somme non négligeable.

Mme DACOSTA – Il en va de même pour la rénovation de la caserne.

Mme de SUREMAIN – Il est indiqué « financement conseil », mais on ne sait pas de quoi il s’agit. Il conviendrait donc de le préciser. Dans le tableau 9b, recettes, ils n’apparaissent pas. Il faudrait les ajouter, il s’agit tout de même de quelques millions.

Mme DACOSTA – Très bien.

Mme de SUREMAIN – J’ai ensuite une question sur l’opération Médecine restructuration EOTP 15L00 107A.

Mme DACOSTA – La colonne est un peu coupée dans le fichier PDF. On voit tout de même apparaître dans la dernière ligne « achat bâtiment Chérioux » « financement conseil ». Il s’agit du conseil départemental.

Mme De SUREMAIN – Il conviendrait de les faire figurer dans les recettes, car les deux

n'apparaissent pas.

Dans ces opérations, on trouve l'opération Médecine restructuration EOTP. Dans les tableaux des années précédentes figure une opération CPER à hauteur de 17 millions. Elle passe à 23,2 millions. Comment avez-vous fait pour obtenir 6 millions de plus au CPER 2015-2020 ?

Mme DACOSTA – Je note votre question, je vais vérifier et je vous apporterai les réponses.

M. POIRET – Je suis en mesure de répondre. Je ne sais pas ce qu'il en est pour la notification précédente, mais je peux indiquer que les 17 millions recouvrent uniquement la restructuration. Je rappelle que ce sont deux opérations que nous avons fusionnées : la restructuration d'un côté, la mise en sécurité de l'autre. Je dis cela de tête, mais je pense que l'on doit aboutir à ces montants. Il s'agissait de 17 millions plus 6 millions et nous aboutissions à une opération à hauteur de 22 ou 23 millions. Je n'ai pas les chiffres précis en tête, mais je pense que le delta s'explique par la fusion des deux opérations.

Mme de SUREMAIN – Je pense qu'il faut trouver une autre explication, parce qu'on retrouve bien la mise en sécurité dans les tableaux de façon constante à 6,2 millions.

M. POIRET – Je n'ai pas les tableaux sous les yeux. Je dis seulement qu'*a priori*, le delta ne peut s'expliquer que de cette façon.

Mme de SUREMAIN – Il faudra donc mettre les tableaux en conformité, car vous avez là une addition d'opérations et non pas une fusion.

Je m'arrêterais pour les tableaux. J'avais vérifié le compte financier 2019 en prenant les documents envoyés au CA.

Il restera des éléments à discuter plus tard. Je n'irai pas plus loin, mais cela porte sur l'évaluation des ressources propres. Dans les documents présentés par Gilles, une diapositive montre l'évolution des revenus de l'apprentissage. D'un côté, nous avons

des documents qui nous montrent une baisse pour cette année ; dans le document de Gilles, il apparaît une hausse, passant de 13,3 à 13,8 ; dans d'autres documents, on passe de 12,8 à encore moins. Je pense qu'il y a sans doute des travaux de précisions et de rigueur supplémentaires à réaliser autour de l'évaluation des revenus de l'apprentissage. Pour une même présentation, vous nous communiquez des données différentes.

M. MOITON – Si je comprends bien, vous comparez mes chiffres avec ceux d'Hélène, si je comprends bien, c'est cela ?

Mme de SUREMAIN – Ce sont les revenus de l'apprentissage. Vous avez un tableau « ressources ».

M. MOITON – Je vous ai fait une présentation en droit constaté. Quelles sont les autres ressources que vous citez ?

Mme de SUREMAIN – Il s'agit juste de la formation par apprentissage.

M. MOITON – Oui, mais vous m'indiquez qu'il existe d'autres chiffres, qui sont différents.

Mme De SUREMAIN – Dans ses tableaux, Hélène présente 11,9 pour 2020. Dans ce que vous présentez, il s'agit de 13,8. Hélène présente 12,8 pour 2019 et vous présentez 13,3.

M. MOITON – Ainsi que je vous l'ai indiqué en introduction, l'approche est complètement différente. D'un côté, vous avez en comptabilité générale des droits constatés. On constate une créance que l'on a au titre de la formation par apprentissage sur des extérieurs. Mais cela ne veut pas dire que l'on a encaissé cette somme durant l'année 2020. Tandis que (inaudible – 01.52.19)... l'approche est la suivante : nous avons encaissé des sommes durant l'année et nous allons les rapprocher des factures que nous avons émises durant l'année 2020 en 2019 ou (inaudible).

Nous avons ainsi des chiffres différents. Il est vrai que cela ne facilite pas la lecture, j'entends bien. Simplement, nous n'avons pas du tout les mêmes approches. D'un côté, nous avons une approche en trésorerie, encaissement, et rapprochement avec des titres de l'exercice 2020 et des exercices antérieurs. Du côté de la comptabilité générale, nous constatons durant l'année 2020 des créances vis-à-vis de l'extérieur (inaudible) de l'année 2020, indépendamment de la date d'encaissement.

Mme de SUREMAIN – Je vous remercie de ce point, qui est important, et qui implique de suivre les rentrées de l'apprentissage.

Enfin, je regrette que nous n'ayons pas de présentation du bilan d'exécution par CRB, c'est-à-dire par composante et service. Nous avons là une présentation détaillée à l'échelle de toute l'université, mais nous n'avons pas de présentation de la situation des composantes et des services. C'était pourtant bien intéressant et utile.

M. MOITON – Je parle de l'agent comptable qui se situe toujours au niveau de l'établissement. Je ne peux pas aller au niveau de chaque composante. Ce n'est pas de ma compétence.

Mme de SUREMAIN – Je vous remercie. La question ne vous était pas adressée. C'était plus une remarque générale. Ce sont des documents qui ne sont pas obligatoires, mais qui sont intéressants et que l'on avait produits l'année dernière.

Mme DACOSTA – Sur les éléments que nous avons récupérés dans ce qui a été présenté l'année dernière, il existe une annexe complémentaire « exécution 2020 » avec l'évolution des ressources sous d'autres angles que les angles réglementaires pour lesquels nous sommes tenus à une certaine forme de présentation au CA, l'évolution des subventions de l'État, les autres financements publics, les ressources propres, le taux de réalisation. Nous avons respecté cette trame.

Il faut savoir que cela est extrêmement chronophage. Nous avons joué le jeu de respecter cette trame, qui a été donnée en plus des tableaux réglementaires. Ce sont des données que l'on n'obtient pas de manière automatique, qui demandent

beaucoup de travaux manuels avec le risque d'erreur que cela peut comporter.

Mme de SUREMAIN – Je vous remercie pour ces tableaux qui sont très intéressants. Je ne vous ai d'ailleurs pas questionnée sur les chiffres de ces tableaux. Je signale l'évolution par CRB qui donne la situation des composantes et des services. Merci.

M. BERNARDINO – S'il n'y a pas d'autre question, je propose de passer au vote. Y a-t-il des changements de procuration ?

Mme HMAMOU – M. PELLET a donné procuration à M. TEBOUL.

M. BERNARDINO – Nous passons donc au vote en annonçant les procurations.

Madame MANENT procède au vote.

Le compte financier 2020 est approuvé par 25 votes favorables et 5 abstentions.

2.1. Approbation du rapport annuel de performance de l'établissement 2020 (RAPET)

M. BRUN – Comme chaque année, je vais vous présenter le rapport annuel de performance de l'établissement 2020. Le RAPET découle de la loi LOL qui avait comme objectifs principaux de renforcer l'information, la compréhension et le contrôle du Parlement sur la dépense publique, mais surtout de passer à une culture des moyens, à une culture du résultat avec la mise en place d'indicateurs et de justifications des dépenses, d'analyse de la performance.

Le RAPET est annexé au compte financier de chaque année et fonctionne en miroir avec le PAPET qui lui, est annexé au budget initial au mois de décembre. Le RAPET rend compte des éléments indiqués dans le PAPET. Dans le cadre du PAPET, on définit des prévisions d'activité et des actions à engager. C'est au sein du RAPET que l'on compare le réalisé et les prévisions, et justifier les écarts.

La structuration du RAPET reprend celle du PAPET, avec sept objectifs principaux. Comme pour le PAPET, il y a des objectifs : formation, recherche, international, vie de

campus, (inaudible-02.00.11), modèle économique, pilotage budgétaire et pilotage des SI.

Les intérêts du RAPET sont les suivants. Il complète la vision donnée par le compte financier. Ce dernier explique comment les missions ont été financées alors que le RAPET renseigne sur la performance de l'établissement dans la mise en œuvre de ces différentes missions. Il évolue en lien avec d'autres documents contractuels, notamment le contrat de site, pour lesquels nous suivons les prévisions qui avaient été effectuées à l'horizon 2019 pour ce contrat de site.

– Quelques points d'analyse et éléments marquants sur le RAPET de cette année. Pour ce qui est de la partie formation, on peut noter un taux de passage en deuxième année de licence, qui était déjà bon l'an dernier, qui continue sa progression avec une accentuation de l'écart positif entre le taux de réussite constaté au sein de l'établissement et la prévision inscrite pour 2020 au sein du PAPET. Nous dépassons la cible du précédent contrat de site. Cela montre bien la capacité de l'établissement à faire réussir des étudiants issus de milieux sociaux différents. Je précise que l'impact de la crise sanitaire ne sera visible qu'à la cohorte suivante, donc l'année prochaine, pour le passage en deuxième année de licence, et encore un peu plus tard pour les taux de réussite en licence puisque nous faisons du suivi de cohorte.

Le taux d'insertion en master est largement au-dessus de la moyenne nationale pour l'enquête 2019, notamment en SHS. Nous avons six points d'écart avec la moyenne nationale et nous sommes sur une très forte augmentation avec plus de (coupure - 02.02.20) entre 2018 et 2019. Cela montre bien que nous proposons une offre et des parcours de formation qui répondent aux attentes du monde professionnel et des étudiants.

Je prends l'exemple des SHS, mais de manière générale, nous avons toujours de bons taux d'insertion, en licence professionnelle ou en master. Ils sont soit au niveau de la moyenne nationale soit au-dessus. S'ils sont en dessous de la moyenne nationale,

c'est très anecdotique, à 1 point.

Par contre, à noter sur la formation continue une hausse depuis 2015, qui dépasse depuis plusieurs années l'objectif du contrat de site de nombre de diplômés, à plus 244 diplômés. Il y a donc une forte attractivité de la formation continue sous toutes ses formes.

Il faut tout de même parler des impacts du contexte sanitaire pour cette année, impacts qui se déclinent à trois niveaux. Il s'est tout d'abord posé un problème sur la disponibilité des données, avec par exemple le suivi des publications par discipline et des copublications européennes et internationales qui ne se sont pas suivies au sein de l'UPEC. Nous sommes un peu dépendants de l'OST sur ces données, qui ne seront disponibles que fin mars.

Il y a un autre niveau d'approche sur la pertinence des données. Par exemple, il n'y avait aucun intérêt, dans le cadre du fonctionnement dégradé de l'établissement, à calculer un taux d'occupation des locaux pour l'année 2020.

Enfin, il y a eu un impact de la crise sanitaire sur l'activité en elle-même, notamment sur la mobilité sortante avec un très fort écart à la prévision sur la part des mobilités sortantes en 2019-2020. Nous sommes à 2,7 % contre 6,5 % l'année précédente, soit un écart de 3,8 points.

Il y a également une baisse sur les revenus générés sur les contrats européens de recherche, avec 131 000 euros d'écart avec la prévision 2020, ainsi que sur le nombre de projets FSIE déposés et soutenus en 2020, avec un écart de 15,9 points sur la part des projets FSIE soutenus.

Je vais être bref sur les données financières et comptables dans la mesure où elles vous ont été présentées par Gilles et Hélène. Je précise que selon les méthodes GBCP, les données présentées ne peuvent plus être comparées avec les montants présentés en droits constatés des années précédentes. Les prévisions étaient réalisées en droits constatés tandis que là, ils sont établis sur la base des décaissements et

encaissements réels.

Sur l'ensemble des produits encaissables, la part des ressources propres baisse à 13,5 % pour s'établir dans la fourchette du taux de vigilance entre 13 et 15 %. Nous sommes sur un périmètre légèrement différent de ce que vous a présenté Gilles MOITON, mais il est important de noter la dynamique. Nous sommes sur une année un peu originale.

Le fonds de roulement augmente à 50 jours en 2020. De même, le nombre de jours de dépenses s'établit à 90 en 2020, soit 19 jours d'écart avec la prévision. L'impact de la crise sanitaire rend la comparaison avec les prévisions effectuées un peu vides de sens.

– En conclusion et en perspectives sur le RAPET, l'impact de la crise sanitaire est difficilement évaluable en l'état. Cela se fera vraisemblablement sentir sur plusieurs années. Cette crise sanitaire se transcrit dans le RAPET et l'analyse que l'on peut en faire.

De manière un peu plus proactive, le PATET et le RAPET seront adaptés suite à l'adoption du nouveau contrat de site en 2021 pour pouvoir suivre les engagements de l'établissement. À partir de l'année prochaine, nous aurons donc un nouveau modèle de PAPET puis de RAPET.

Enfin, la très forte évolution des indicateurs de suivi nationaux, notamment sur les taux de réussite, rend la comparaison avec les années précédentes de plus en plus difficile. En réactualisant le PAPET et le RAPET, nous pourrions réactualiser les différents indicateurs qui seront présentés et avoir une vision un peu plus complète.

Merci beaucoup. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. BERNARDINO – Avez-vous des questions ou des compléments d'information ?

Non. Je vous propose de passer au vote.

Mme HMAMOU – Nous n'avons pas de changement dans les procurations.

Madame MANENT procède au vote.

Le RAPET est approuvé à l'unanimité.

2.3. Approbation de la politique tarifaire de la formation continue pour l'année universitaire 2021-2022

M. NAMANE – Je vais commencer puis je passerai la parole à Cécile qui présentera le contenu.

Je remercie tout d'abord Cécile JAHAN et la DIFPRO pour le travail qui a été accompli en amont sur ce dossier.

Pour rappel, lors du conseil d'administration du 29 janvier, nous vous avons soumis une proposition de délibération, que vous aviez votée, qui actait les tarifs de la FC pour l'année en cours. Nous nous étions engagés à amorcer un travail de concertation entre la DIFPRO et les directrices et directeurs de composantes sur la tarification pour la prochaine année universitaire 2021-2022.

Cette remise à plat est nécessaire à la fois parce que la loi Avenir a rebattu les cartes en termes de circuits de financement de la FC et parce qu'à travers le travail effectué par la DIFPRO, il a été constaté une certaine disparité des pratiques entre les composantes de l'UPEC et parfois, de potentielles situations qui pouvaient être aberrantes vis-à-vis des organismes financeurs, notamment les OPCO.

Nous proposons au vote les principes de mise à jour de cette tarification FC. Le contenu sera détaillé par Cécile. Le listing des tarifs n'est fourni qu'à titre d'information. Il est d'ailleurs incomplet, car certaines composantes n'ont pas encore eu le temps de mettre à jour cette tarification. Nous compléterons cette information dès réception des nouveaux listings lors du prochain conseil d'administration.

Mme JAHAN – La note qui a été transmise aux membres du CA résume ce qu'a indiqué Lamine. Je vais la détailler.

La note détaille le travail de révision des tarifs FC que nous avons opérés. Ce travail a été engagé par un groupe de travail à l'issue du dernier conseil d'administration. L'objectif est double : réviser les tarifs de la formation continue, les mettre en cohérence avec la tarification de l'apprentissage.

La tarification de l'apprentissage est réglementée depuis un peu plus d'un an avec la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel. La réglementation s'appuie sur deux valeurs cibles :

- Le NPEC, c'est-à-dire le niveau de prise en charge. Ce tarif a été fixé par les branches professionnelles et négocié. Il y a parfois pour une même formation plusieurs NPEC.
- Les coûts d'amorçage. Quand il n'y a pas eu de négociation avec des branches professionnelles, France Compétences, l'autorité de régulation, a proposé un coût d'amorçage par niveau (bac+2, bac+3, bac+5).

La mise en cohérence se justifie par une réorganisation des financeurs de la formation professionnelle. En effet, nous avons maintenant les mêmes financeurs, que ce soit pour les contrats d'apprentissage ou les contrats de professionnalisation. Dans la mesure où nous adressons nos devis aux mêmes financeurs, il était logique d'avoir une cohérence de tarifs, puisque quand on est en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, c'est souvent la même formation que nous proposons.

Le cadrage qui vous est proposé se compose de cinq points.

- En termes d'affichage, il est convenu qu'un seul tarif FC est affiché sur nos supports de communication, que ce soit le site internet de l'université ou celui des composantes. C'est une mise en conformité avec la démarche qualité.
- Les tarifs de la formation continue sont à minima alignés sur les tarifs FA. Comme nous l'avons dit en introduction, il s'agit soit du NPEC moyen soit du coût d'amorçage quand le NPEC n'existe pas.

– Si la composante estime que le NPEC moyen ou le coût d’amorçage est insuffisant au regard du positionnement de la formation continue, par exemple parce que c’est une formation unique en France, parce qu’elle a un positionnement très spécifique, alors il convient d’appliquer un coût horaire minimal, qui est revalorisé, de 12 euros pour les formations du secteur tertiaire et de 14 euros pour les formations du secteur secondaire, c’est-à-dire bâtiment et industrie.

– La composante a la liberté de proposer un tarif de formation continue supérieur au tarif FA ou supérieur au tarif horaire minimal de 12 et 14 euros.

– Nous savons que dans certains cas, les tarifs FC nous sont imposés. C’est le cas notamment quand nous contractualisons avec le conseil régional qui finance la formation des demandeurs d’emploi. Dans ce cas, l’acheteur impose ses tarifs et l’université s’aligne sur ces derniers. Soit il y a une négociation, soit il n’y en a pas, mais on peut déroger au cadre général puisque l’acheteur fixe ses propres conditions et on justifie cette dérogation par un élément de preuve, c’est-à-dire que l’on met à disposition le contrat-cadre ou le relevé de décisions qui a acté la négociation.

Font exception à ce cadrage les formations dites de promotion sociale, c’est-à-dire le DAE A et B qui présente une tarification particulière.

À l’issue de cette décision, consensuelle dans le groupe de travail, une partie des composantes a opéré une révision de ses tarifs. C’est le cas des deux IUT, Créteil Vitry, Sénart Fontainebleau, de la composante LLSH, FST, l’EUP, la FSEG, l’INSPE. Ces fichiers ont été mis à votre disposition pour information. Les autres composantes qui n’ont pas encore fait remonter leurs tarifs y travaillent et les tarifs seront aussi soumis aux membres du conseil d’administration pour information.

Je pense ne rien avoir oublié d’important. Je reste à votre disposition pour toute question. Je vous remercie de votre attention.

M. BERNARDINO – Merci, Cécile. Nous avons en effet pris cet engagement lors du dernier CA. Nous avons voté par rétroactivité les tarifs de l’année précédente et nous

avons convenu que nous remettrions les choses dans le bon ordre. Cela a été fait avec les composantes. Comme l'a indiqué Lamine, pour les composantes qui ont déjà eu le temps de mettre à jour, les tarifs vous ont été donnés en annexe. Les suivantes nécessitent souvent un passage en conseil de gestion des composantes. Elles ont demandé à les présenter au prochain CA.

Avez-vous des questions particulières sur la politique tarifaire ? Non. Nous pouvons donc passer au vote.

Mme HMAMOU – Il n'y a pas de changement dans les procurations.

Madame MANENT procède au vote.

La politique tarifaire est approuvée à l'unanimité

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1. Approbation de la campagne d'habilitation des CU-DIU-DU (2e vague)

M. BERNARDINO – C'est une copie que nous avons l'habitude de faire passer en campagne d'habilitation CA juste après la commission des moyens. Cette année, nous avons changé le dispositif et nous nous en excusons. Nous **devons passer d'abord en commission des moyens et ensuite en CFDU** pour laisser le temps aux collègues de corriger et d'apporter des réponses aux éléments qui leur sont demandés. Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera inscrit à celui du prochain conseil d'administration une fois que les collègues auront pu répondre aux questions et après passage CFDU.

4. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation de la mise en place du forfait mobilités durables pour le trajet domicile – travail

Mme SYLVAIN –

– Réglementation.

Le décret 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'État et son arrêté d'application ont été publiés au JO du 10 mai 2020. Le FMD s'applique aux déplacements à vélo et en covoiturage.

– Contexte

Dans un souci d'exemplarité, l'État a décidé de généraliser le FMD sous la forme d'un forfait de 200 euros par an. Le FMD permettra à de nouveaux publics, en particulier les agents résidant en zone rurale ou périurbaine et n'ayant pas accès aux transports en commun, de bénéficier d'un accompagnement financier de leurs déplacements domicile – lieu de travail, accompagnement jusqu'ici réservé aux remboursements des abonnements aux services de transports en commun.

– Conditions générales d'application.

Le FMD s'applique aux déplacements domicile – travail effectués depuis le 11 mai 2020 à vélo ou en covoiturage par tous les personnels de l'État affectés dans un service relevant d'un établissement public de l'État et après approbation du conseil d'administration de l'établissement.

– Bénéfice et montant du forfait mobilités durables.

Le FMD indemnise l'utilisation d'au moins cent jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile – travail. L'agent peut alternativement utiliser le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation. Ce seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Le nombre minimal de jours et le montant du forfait sont modulés à proportion de la durée de présence de l'agent.

– Exclusions.

Le FMD n'est pas cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transports publics, de location de vélo. Pour l'année 2020, afin d'accélérer la diversification des modes de transport dans le contexte d'urgence sanitaire, les

agents peuvent bénéficier à la fois du versement du FMD et du versement mensuel de remboursement des frais de transport public ou d'un abonnement à un service public de location de vélos, à condition que leurs versements interviennent au titre de périodes distinctes.

– Qui peut bénéficier ?

Le bénéfice du FMD est subordonné au dépôt d'une déclaration établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des deux moyens de transport dans les conditions prévues par le décret du 9 mai 2020.

– Contrôle par les employeurs.

Le décret du 9 mai 2020 précise que l'utilisation du cycle ou du cycle à pédalage assisté personnel peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur. L'attestation sur l'honneur prévue par le décret suffit à justifier de l'utilisation du vélo. Toutefois, en cas de doute manifeste, l'employeur peut demander à l'agent de produire tout justificatif utile à sa demande. L'utilisation du covoiturage doit, selon les termes du décret précité, faire également l'objet d'un contrôle. Lorsqu'il y a plusieurs employeurs publics, l'agent dépose auprès de chacun d'eux sa déclaration.

– Mise en paiement du forfait.

L'agent inscrit au dispositif bénéficie l'année suivante du versement du forfait. Compte tenu des modalités de gestion retenues pour le dispositif, déclaration préalable puis versement l'année suivante, les employeurs procèdent au versement du montant du FMD en une seule fraction afin de conserver au dispositif toute sa lisibilité. Lorsque l'agent a plusieurs employeurs publics, le forfait est versé par chacun d'eux au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur. Cette procédure sera suivie d'effet et de mise en paiement dès approbation du conseil d'administration.

Cette année, nous allons procéder à une régularisation pour l'année écoulée. Cette mesure verra le jour sur paie dès le mois prochain.

Je vous remercie. Je reste à votre disposition.

Mme CASTELAIN – Merci beaucoup. Vous l'avez compris, il faut avoir un certain nombre de jours de mobilité à vélo ou en covoiturage pour bénéficier du forfait mobilités carrières. Compte tenu de la publicité tardive à l'UPEC, nous allons laisser la possibilité aux agents de déposer un dossier en mars, avril. Des paiements pour régularisation seront effectués en mai. Nous mettrons en paiement les demandes qui nous sont déjà parvenues.

M. VALLÉE – Vous indiquez que des régularisations vont avoir lieu sur la prochaine paie, mais qui a eu accès à ces documents pour établir un dossier ? C'est la première fois que j'entends parler de ce dispositif.

Mme SYLVAIN – Certains collègues ont eu l'information de ce dispositif, non pas forcément par l'établissement, mais par internet ou par des collègues. À ce jour, plusieurs dossiers sont déjà arrivés en DRH. C'est la raison pour laquelle nous avons préparé une information plus générale. Il nous faut d'abord l'approbation du conseil d'administration. La semaine prochaine, ce même dispositif sera présenté également au CT.

Pour l'année écoulée, une information sera transmise également sur l'intranet et sans doute qu'une information sera faite auprès des responsables administratifs des différentes composantes.

M. VALLÉE – Je vais reformuler ma question. Où se trouve le document charté UPEC pour prétendre à ce montant ?

Mme CASTELAIN – Il va être déposé sur l'intranet. Il n'y est pas actuellement parce que cela n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

M. VALLÉE – C'est précisément ce qui me pose problème. Comment peut-on instruire

des demandes avec des documents qui n'émanent pas de l'UPEC. Il n'existe qu'un seul canal, et c'est celui des documents officiels de l'UPEC.

Mme CASTELAIN – Il s'agit d'une attestation de l'agent. Nous allons bien sûr remettre des documents chartés UPEC, mais les dossiers qui nous sont déjà parvenus conviennent sur la forme puisqu'il s'agit d'une attestation de l'agent qui prétend au forfait mobilités.

Mme CASCONE – Je n'ai pas eu connaissance des documents, car je suis particulièrement intéressée du fait que je me déplace à vélo. Je n'ai jamais entendu parler de ce forfait mobilités.

Mme RUBENS Je confirme que Joëlle n'est pas la seule à venir à vélo à l'UPEC. Merci beaucoup pour la présentation. Je confirme que pour le moment, il n'y a pas eu de communication à l'UPEC sur la prime mobilités durables. Mais celle-ci a été mise en place dès 2020 et dans d'autres services, d'autres établissements, des personnels de l'UPEC ont pu savoir que leur conjoint et leur famille bénéficiaient de cette prime. Conformément à la réglementation, la demande doit être faite avant le 31 décembre 2020. Certaines personnes ont proposé leur dossier et ainsi que le précisait Marion, c'est une déclaration qui doit être faite. Nous allons donc proposer des documents chartés UPEC, mais l'idée est d'avoir proposé la déclaration avec la peur de ne pas pouvoir bénéficier de la prime pour 2020. C'est pour cette raison que nous allons prolonger la possibilité d'effectuer cette demande sur l'année 2021 pour en bénéficier en 2020. À partir de 2021, la demande devra être faite avant la fin de l'année. On aura accès à des documents chartés UPEC une fois que ce sera passé dans les instances.

M. BERNARDINO – Je confirme ce que vient d'expliquer Lolita. En effet, certains collègues se sont inquiétés, parce qu'ils ont vu les documents circuler dans la presse ou autres. Ils ont effectué la demande en raison de la date limite. Nous n'avons pas communiqué à l'UPEC parce qu'il n'y avait pas de vote du CA. Un vote est bien

demandé aujourd'hui pour validation. Nous ferons ensuite la communication. C'est pour cette raison que nous laissons un délai supplémentaire pour prendre en compte le fait que le retard est de notre fait et nullement lié aux collègues. Nous allons certainement faire un UPEC Hebdo pour que les agents soient informés et qu'ils puissent faire la demande pour 2020 et 2021.

Mme FAURE souhaite poser une question, mais rencontre des problèmes.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous pourrions y revenir. En tous les cas, c'est une très bonne mesure et j'encourage les personnes à faire du vélo, y compris sur le plan de la santé.

M. VALLÉE – Joëlle voulait peut-être parler de l'articulation forfait mobilités et remboursement des transports en commun. Visiblement, des décrets sont en train de paraître et peut-être faudra-t-il amender notre dispositif pour que l'agent puisse aussi percevoir l'indemnisation de transports en commun. Certaines personnes prennent les transports en commun et finissent le trajet à vélo.

Mme CASTELAIN – Sur l'année 2020, il y a une dérogation d'utilisation des deux modes de transport avec une obligation de 50 jours de déplacement en vélo ou en covoiturage. Des décrets sont peut-être en préparation pour que cela soit prolongé, mais normalement, pour 2021, il n'est pas possible de cumuler les deux.

M. BERNARDINO – Je trouverais cohérent que cela puisse être cumulatif. On évoque aussi un nombre de jours dans l'année. Que fait-on les autres jours ? On ne vient pas en vélo.

M. DUBOIS-RANDÉ – D'autant que l'on prend son vélo et prend le métro. Il existe des transports conjugués.

Mme RUBENS – Pour répondre à la question de Benoît, pour l'année 2020, *a priori*, ce n'est qu'à partir du 9 mai. La prime est normalement de 200 euros sur l'année. Pour 2020, on pourra prétendre à une prime de 100 euros. En termes de jours, ce ne sera pas forcément cent jours de vélo à justifier.

Mme CASTELAIN – C'est exactement cela. Pour 2020, il existe une dérogation d'utilisation des deux modes de transport. Il s'agit de 50 trajets. Pour 2021, ce n'est pas encore prévu pour l'instant, mais cela va peut-être prévu.

Mme SYLVAIN – La période va du 11 mai au 31 décembre.

Mme RUBENS – J'ai oublié de mentionner qu'il y aura certainement une actualité dans l'UPEC Hebdo. En tout cas, la communication la plus large possible sera faite pour que toutes les personnes qui pourraient bénéficier de cette prime puissent en faire la demande.

M. BERNARDINO – Nous pouvons passer au vote.

Mme HMAMOU – Il n'y a pas eu de changement dans les procurations.

Madame MANENT procède au vote.

La mise en place du forfait mobilités durables est approuvé à l'unanimité (30 votes favorables)

5. CONTRATS ET CONVENTIONS

5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université

M. DEHAN – Il s'agit d'un point rituel pour information. Vous avez été destinataires du tableau relatif aux contrats et conventions depuis le dernier conseil d'administration. Certaines conventions concernent le domaine de la recherche, avec une colonne sur la structure porteuse. Aucun contrat, aucune convention n'appelle de commentaire particulier de ma part. Le plus gros montant correspond à des conventions de reversement dans le cadre du labex VRI, qui associe l'UPEC et l'INSERM. Il s'agit là encore d'une convention de reversement dans le cadre de ce que l'on appelle au niveau régional DIM.

Les administrateurs ont-ils des demandes d'informations sur ces conventions ?

M. BERNARDINO – Je souhaite répondre à la question que Joëlle a posée dans le chat. Oui, nous sommes bien avec le service du Patrimoine. Nous aurons peut-être à faire un point développement durable et patrimoine en conseil d'administration sur l'installation de parcs à vélos.

Mme RUBENS – En effet, nous essayons d'avancer. Je sais que la demande d'intégrer des vélos aux parcs est forte. Je n'en ai pas encore vraiment discuté avec le Patrimoine, mais c'est un des objectifs de l'année puisque nous avons bien placé la mobilité comme objectif important cette année.

QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO – Y a-t-il des questions diverses ?

M. LOWENSTEIN – Je n'ai pas de question diverse, mais je voulais faire une petite intervention pour souhaiter une bonne continuation aux membres du conseil d'administration et aux administrateurs. Après trois ans de bons et loyaux services, il s'agissait de mon dernier CA. Bon courage pour la suite et à bientôt.

M. DUBOIS-RANDÉ – Peut-être peux-tu dire quelques mots sur les élections.

M. LOWENSTEIN – La période de campagne est lancée. Nous renouvelons les conseils des usagers entre mardi et vendredi prochain. Nous espérons que cela repeuplera les conseils et que la représentativité sera bonne. C'est la première fois que cela se pratique en ligne.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il faut inciter les étudiants, toutes listes confondues, à voter.

M. DEHAN – Elles se déroulent du 16 au 19 mars, exclusivement par vote électronique.

Mme COSTES – J'aurais une question RH sur la part **FSE** qui devait être versée aux contractuels BIATSS. J'aimerais avoir une idée de date de versement.

M. DEHAN – J'ai vu tous les avenants à la signature. Cela devrait intervenir sur la paie du mois de mars ou au plus tard sur celle du mois d'avril. Cela a pris un certain retard,

mais je vous confirme que c'est en cours.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous vous souhaitons un bon appétit et vous disons à bientôt.

Merci à vous. Bon après-midi.

La séance est levée à 12 heures 05.